

NOTE SUR L'ARTILLERIE DE SIÈGE A LYON

en 1465.

Les Archives municipales de Lyon renferment un petit texte intitulé : *Establie de l'artillerie*, dont il est inutile de souligner l'intérêt. Grâce à ce précieux document, nous pouvons faire le dénombrement de toutes les pièces de canons qui pouvaient servir, au début du règne de Louis XI, à la défense des remparts. On était au commencement du mois de septembre de l'année 1465, si troublée par la Guerre du Bien public. Le comte Galéas Sforza qui arrivait de Milan au secours de Louis XI venait de pénétrer dans le Lyonnais, dont les seigneurs avaient, en général, pris parti contre le roi. La ville était en émoi¹. Aussi, craignant d'avoir à soutenir un siège, les bourgeois se mirent-ils en devoir de veiller à la sécurité des remparts qui protégeaient la cité. Au portail du pont du Rhône (le pont de la Guillotière actuel), ils placèrent une grosse coulevrine, un ribaudequin² (sorte de petit canon) et une arbalète; les portes des deux enceintes parallèles qui défendaient le nord de la presqu'île furent toutes pourvues d'artillerie. A l'ouvrage fortifié de la Tourette³, situé sur le bord du Rhône, non loin des Terreaux,

¹ Voir dans notre thèse sur « les Relations de la Commune de Lyon avec Charles VII et Louis XI », Lyon, A. Rey ; Paris, Picard, 1909, gr. in-8°, XLV, 720 p. (*Annales de l'Université de Lyon*, II, Droit, Lettres, fasc. 21), le paragraphe intitulé « Lyon et la Guerre du bien public », p. 177-181.

² *Ribaudequin*. Sur ce mot, voir les dictionnaires si connus de Godefroy et surtout de Lacurne de Sainte-Palaye. Ce ribaudequin était, à l'origine, une baliste, munie d'un arc de 15 pieds de long environ, qui lançait avec force un javelot de 5 à 6 pieds, capable de tuer plusieurs hommes. Plus tard, et c'est le cas ici, ce mot s'appliqua à un petit canon très mobile qu'on pouvait placer sur une charrette ou sur une grande brouette.

³ Il ne faut pas confondre cette tour, dite de la Carrête ou de la Tourrette, avec le bastion de la Tourrette qui ne fut élevé à la Croix-Rousse qu'au

on mit un ribaudequin; au portail de la Lanterne¹, une bombardelle, un ribaudequin, une coulevrine et deux arbalètes; au portail Chenevier² (ou de la Pêcherie), un ribaudequin et une arbalète. Les portes de la ligne de murailles placée au pied de la Croix-Rousse reçurent des engins de même sorte. La porte du Griffon, située à l'est, eut un ribaudequin et une arbalète, celle de Saint-Marcel, une bombardelle, un ribaudequin et une arbalète; le portail Saint-Vincent, une bombardelle, un ribaudequin et deux arbalètes. En dehors de Lyon, à l'entrée nord du bourg Saint-Vincent, sur les bords de la Saône, il y avait une porte, dite porte de la Roche³. On y porta une coulevrine et une arbalète.

Comme la partie de Lyon située au pied du plateau était relativement facile à envahir, on y avait multiplié les arbalètes et les pièces de canon.

La colline de Fourvière, sur la rive droite de la Saône, étant au contraire merveilleusement défendue par de solides fortifications et la fameuse citadelle de Pierre-Scize, on n'y mit que quelques pièces; à la demi-tour Rippand⁴, située non loin de cette forteresse, on plaça un ribaudequin et une arbalète; à Sainte-Marguerite⁵, qui s'élevait entre cette tour et Loyasse, une bombardelle, un ribaudequin et

xvi^e siècle. A propos des fortifications de Lyon, nous rappelons les travaux : 1^o de F. D[egors], « Fortifications de Lyon à diverses époques », p. 475-517 du t. II du livre *Lyon ancien et moderne*, publié par les collaborateurs de la *Revue du Lyonnais*, sous la direction de Léon Boitel (Lyon, L. Boitel, 1843, in-8^o) (p. 485 notamment); 2^o de Vermorel, « Fortifications de Lyon au moyen âge. Étude historique sur la partie des remparts comprise entre les Tereaux et Saint-Sébastien », *Revue Lyonnaise*, t. I (1881), p. 202-215, surtout p. 213; 3^o de Léopold Niepce, *Lyon militaire* (Lyon, 1897, gr. in-8^o), avec préface d'Aimé Vingtrinier, surtout p. 56-59. Vers la p. 57, il y a un plan de J.-J. Grisard qui représente les fortifications de Lyon à la fin du xiv^e siècle, qui ne furent presque pas modifiées jusqu'au xvi^e siècle.

¹ Cette porte était protégée par trois tours : la vieille tour, la tour neuve et la petite tour (v. Niepce, ouvrage cité).

² Tout près de la Saône.

³ En face de la tour de la Chaîne, une chaîne, défendue par des bateaux dits Coursières, les reliait à travers la Saône. La tour de la Chaîne, *située en face*, était un peu en aval de celle de Bourgneuf, en amont de laquelle se trouvait celle de Pierre-Scize, qui en était séparée par une certaine distance.

⁴ Placée entre la tour de la Batière et celle du Serpolet (quand on venait de Pierre-Scize).

⁵ Placée entre la porte du Serpolet et celle de Bonin. A côté, se trouvait la récluserie de S^{te}-Marguerite.

une arbalète. A Saint-Just¹, une coulevrine, un ribaudequin et deux arbalètes. Enfin, non loin de Saint-Georges, au sud, entre la porte des Farges et la Saône, s'élevait une tour qu'on appelait la tour Breton²; on y plaça un ribaudequin.

En somme, la presqu'île (côté empire), était défendue par trois coulevrines, trois bombardelles, sept ribaudequins, sept arbalètes répartis entre deux enceintes et deux portes. Du côté royaume, sur la colline de Fourvière, il n'y avait en tout qu'une coulevrine, une bombardelle, quatre ribaudequins et six arbalètes, tous placés le long de l'enceinte qui enveloppait la ville à l'ouest; soit, au total, vingt-deux pièces d'un côté et dix de l'autre. On remarquera, en outre, que les plus grosses de ces trente-deux pièces étaient surtout dans la presqu'île; c'est là que se trouvaient la grosse coulevrine³ et la plupart des bombardelles, trois sur quatre. En outre, tandis que presque tous les ouvrages fortifiés de la presqu'île furent pourvus de pièces, ceux de l'enceinte de Fourvière qui en reçurent furent très peu nombreux. On n'en plaça ni à la porte de Saint-Georges (située sur la Saône, au sud⁴), ni au Puy d'Ainay, ni à la porte des Farges, ni à la tour Peyrolier, ni à la tour Béron, ni à la tour Bonin, située près Sainte-Marguerite, et où il y avait une poterne, ni à la tour de Serpolet, ni à celle de la Batière, ni à l'échiffe d'Anillet, placées non loin de la serve⁵ de Pierre-Scize. Il faut dire aussi que

¹ St-Just, alors en dehors de Lyon, était entouré d'une enceinte particulière élevée par le Chapitre de ce lieu. Une portion de l'enceinte de Lyon limitait St-Just à l'est. On y remarquait aussi les portes de St-Irénée et de Trion situées respectivement à l'ouest et au nord de St-Just. Il est probable que par cette expression St-Just, on désigne, soit cette portion de l'enceinte dont nous parlions, soit les environs de la porte des Farges, dite quelquefois de St-Just, située au sud-ouest de ce quartier.

² Cette tour était séparée de la porte St-Georges par l'ouvrage dit du Puits d'Ainay.

³ Il y avait trois coulevrines sur quatre. Les bombardelles étaient de petites bombardes. Quant aux coulevrines, il y en avait de diverses sortes : les coulevrines à cheval, les coulevrines à roues, les grosses coulevrines, etc.

⁴ Cette enceinte avait, selon Degors, 700 toises environ. On comptait 260 toises de la porte des Farges à la tour Peyrolier, 144 de celle-ci à la tour Béron, 99 de la tour Béron à la tour Serpolet et 177 de celle-ci à Pierre-Scize (v. Degors, ouvrage précité, p. 484).

⁵ La serve de Pierre-Scize était un réservoir d'eau placé en haut du château.

l'on n'en avait pas placé sur le sommet de la Croix-Rousse, mais il n'y avait alors à cet endroit qu'une simple ligne de fossés¹.

Louis CAILLET.

I

[1465] 26 mars, mardi. — *Procès-verbal d'une délibération du Consulat lyonnais au cours de laquelle il fut décidé de retenir à gages Gabriel le Juif pour aider à conduire l'artillerie et déterminer les points de la ville à fortifier, aux gages maxima de 6 livres tournois par mois.*

(Arch. mun. de Lyon, BB. 10, fol. 52 r^o; cf. BB. 11, fol. 41 v^o.)

(fol. 51 v^o). Le mardi XXVI^e de mars, mil IIII^e || LX IIII, au dit hostel ||

(fol. 52 r^o).

Pour maistre Gabriel² || Juif. || Item, ont esté d'oppinion et d'acord que maistre || Gabriel, juif, soit retenuz a gaigez pour || aider a conduire l'artillierie et deviser les || lieux et places propices pour fortifier la dicte || ville, aux gaigez et salayre d'icellui || maistre Gabriel de six livres tournois, pour || moys, se, pour moindre somme et salayre, || n'y vouloyr vacquer, etc.

II

[1465] mercredi 4 (septembre). Lyon. (Hotel de Ville.) — *Procès-verbal d'une délibération du Consulat au cours de laquelle l'artillerie de la ville fut répartie entre les portes et les tours de la ville, de la façon suivante ; on devait placer un ribaudequin au portail du pont du Rhône, avec une grosse coulevrine et une arbalète ; au portail de la Lanterne, on devait mettre une bombardelle, un ribaudequin, une coulevrine et deux arbalètes ; au portail Saint-Marcel, une bombardelle, un ribaudequin et une arbalète ; au Griffon, un ribaudequin*

¹ Le 26 mars 1465, les consuls avaient chargé Gabriel le Juif de conduire l'artillerie et de « deviser les lieux et places propices pour fortifier la dicte ville ».

Peut-être, est-ce aux emplacements fixés par lui qu'on mit des pièces de canons et des arbalètes. Ce personnage, qui habitait dans la rue de la Porcherie (qu'on appelle aujourd'hui rue Juiverie), jouissait à Lyon d'une certaine notoriété. Ainsi, les consuls avaient écrit pour lui au chancelier et au conseil du Dauphin (le mardi 12 novembre 1420) ; il était connu comme physicien et avait la réputation de guérir les bosses. (V. C. Guigue, *Registres consulaires de la ville de Lyon de 1416 à 1423* (Lyon, 1889, in-4^o), p. 265 (fin). Nous ne pensons pas qu'il s'agisse ici de son fils.

² En marge.

et une arbalète; au portail Saint-Vincent, une bombardelle, un ribaudequin, deux arbalètes; à la porte de la Roche, une coulevrine et une arbalète; au portail Chenevier, un ribaudequin et une arbalète; à la Tourrette, un ribaudequin; à Saint-Just, un ribaudequin, une coulevrine et deux arbalètes; à la tour Breton, un ribaudequin; à Sainte-Marguerite, une bombardelle, un ribaudequin et une arbalète; à la tour Rippand, un ribaudequin et une arbalète, etc.

(Arch. mun. de Lyon, BB. 10, fol. 101 r^o-101 v^o.)

Establie de || *l'artillerie*¹. || Le mercredi IIII^e jour du dit mois, || l'an et lieu que dessus.... || Ont ordonné et appointé que l'artillerie de la dite ville soit distribuée et departie par les portaulx || et tours de la dite ville et pour la garde et || deffense d'icelle ville et ont donné charge || de icelle ordonner a la partie devers l'empire || au dit (fol. 101 v^o) Estienne du Pin, appelez le mandeur || et artillier, comme s'ensuit; premierement, au portal || du pont du Rosne, ung rebaudequin, ungne grosse || colovrine et une arbaleste; item, au portal de || la Lanterne, une bourbardelle, ung rebaudequin ||, une colovrine et deux arbalestes²; item, au || portal Saint Marcel, une bourbardelle, ung || rebaudequin et une arbaleste; item, au Griffol, || ung rebaudequin et une arbaleste; item, au || portal Saint Vincent, une bourbardelle, ung || rebaudequin, deux arbalestes; item, a la porte || de La Roche, une colovrine et une arbaleste; || item, au portal Chenevier, ung rebaudequin || et une arbaleste; item, a la Torrecte, ung || rebaudequin; item, a Saint Just, ung rebau-
dequin, || une colovrine et deux arbalestes; item, a la || Tourt Breton, ung rebaudequin; item, a Saincte || Margarite, une bourbardelle, ung rebaudequin || et une arbaleste; item, a la tourt Rippand, || ung rebaudequin et une arbaleste, etc. ||

¹ En marge.

² Il doit s'agir sans doute d'*arbalètes à tour*, c'est-à-dire de balistes perfectionnées, « dont l'affût » pouvait « tourner sur un pivot vertical pour pointer à droite et à gauche, tandis que des crémaillères courbes placées dans des plans verticaux » permettaient « de relever ou d'abaisser le tir. L'arc était formé par des branches d'acier. » Voir, à ce sujet, l'excellente étude de A. Mersier : Coup d'œil sur l'art des sièges avant l'artillerie à feu (dans *Correspondance historique et archéologique* [publiée par] Fernand Bournon et Ed. Mareuse. Paris (Fontemoing), 1908. in-8° (n° de juillet-août), p. 194-229, notamment le par. I du chapitre V, *l'Artillerie à ressort*, pp. 208-210 et surtout p. 209.